

Référendum contre la modification du 25 septembre 2015 de la loi sur l'asile (LAsi)

Les vrais réfugiés, donc les personnes dont l'intégrité physique et la vie sont menacées, reçoivent de l'aide en Suisse. En revanche, la Suisse n'est pas là pour entretenir des migrants économiques et profiteurs des institutions sociales! Voilà la tradition humanitaire de la Suisse. Le peuple suisse a confirmé cette distinction à plusieurs reprises. Il faut donc en premier lieu réduire l'attractivité de la Suisse pour les immigrants illégaux et renvoyer systématiquement ces personnes. Les contrôles aux frontières doivent être rétablis, notamment pour mettre fin aux activités de brutales bandes de passeurs. La dernière révision de la loi sur l'asile a pris la direction inverse: elle rend notre pays encore plus attractif pour les requérants d'asile illégaux. Voici les conséquences de la nouvelle loi sur l'asile:

- Tous lesdits requérants d'asile bénéficient sans condition d'un avocat gratuit.** Ils sont donc privilégiés par rapport aux citoyens suisses, ce qui est contraire au principe constitutionnel de l'égalité des droits. Conséquence: une avalanche de recours et une hausse des coûts de l'asile.
- La Confédération peut exproprier des communes et des particuliers propriétaires de terrains ou de bâtiments pour construire de nouveaux centres d'asile.** Les droits de la propriété des citoyens ainsi que l'autonomie des cantons et des communes sont foulés au pied.
- Cette révision permet à encore plus de personnes de rester en Suisse,** indépendamment du fait que leur intégrité physique et leur vie soient menacées ou non. Les décisions de renvoi des personnes dont la demande a été refusée ne seront pas mieux exécutées qu'aujourd'hui. Encore une fois les coûts augmenteront. La Confédération doit enfin intervenir à ce niveau. La loi actuelle suffit à cet effet!
- La lutte contre les abus n'est pas renforcée.** La révision proposée n'apporte strictement rien à la lutte contre les abus, mais augmente le pouvoir d'attraction que la Suisse exerce sur les immigrants clandestins, les migrants économiques et autres profiteurs des institutions sociales. Qui n'a pas envie de venir en Suisse quand on lui promet des soins médicaux et dentaires gratuits, l'aide sociale, des cours de langue et des avocats gratuits, tout cela aux frais des contribuables?

Comité référendaire «Contre des avocats gratuits pour tous les requérants d'asile»:

Aeschi Thomas, conseiller national (ZG); **Amaudruz Céline**, conseillère nationale (GE); **Amstutz Adrian**, conseiller national (BE); **Bischof Edgar**, président de parti cantonal (AR); **Blocher Christoph**, anc. conseiller fédéral (ZH); **Brand Heinz**, conseiller national (GR); **Brunner Toni**, président de l'UDC Suisse (SG); **Clottu Raymond**, conseiller national (NE); **De Courten Thomas**, conseiller national (BL); **Desmeules Jérôme**, président de section cantonale (Bas-Valais); **Eberle Ruedi**, président de section cantonale (Al); **Estermann Yvette**, conseillère nationale (LU); **Fehr Hans**, conseiller national (ZH); **Flückiger Sylvia**, conseillère nationale (AG); **Föhn Peter**, conseiller aux Etats (SZ); **Frehner Sebastian**, conseiller national (BS); **Freysinger Oskar**, conseiller d'Etat (VS); **Germann Hannes**, conseiller aux Etats (SH); **Golay Roger**, conseiller national MCG (GE); **Halter Adrian**, candidat aux Conseil des Etats (OW); **Herzog Verena**, conseillère nationale (TG); **Höslil Werner**, conseiller aux Etats (GL); **Keller Peter**, conseiller national (NW); **Knecht Hansjörg**, conseiller national (AG); **Kuprecht Alex**, conseiller aux Etats (SZ); **Liebrand Anian**, Président des Jeunes UDC Suisse (LU); **Minder Thomas**, conseiller aux Etats, sans parti (SH); **Müller Thomas**, conseiller national (SG); **Müri Felix**, conseiller national (LU); **Pantani Roberta**, conseillère nationale Lega (TI); **Parmelin Guy**, conseiller national (VD); **Pieren Nadja**, conseillère nationale (BE); **Quadri Lorenzo**, conseiller national Lega (TI); **Reimann Lukas**, conseiller national (SG); **Rickli Natalie**, conseillère nationale (ZH); **Rime Jean-François**, conseiller national (FR); **Rösti Albert**, conseiller national (BE); **Ruppen Franz**, président de section cantonale (Haut-Valais); **Rusconi Pierre**, conseiller national (TI); **Rutz Gregor**, conseiller national (ZH); **Schütz Inge**, présidente de l'UDC Internationale (BE); **Spies Didier**, secrétaire de section cantonale (JU); **Stamm Luzi**, conseiller national (AG); **Waeber Emanuel**, député (FR); **Wobmann Walter**, conseiller national (SO).

Merci de découper ici et de renvoyer immédiatement.

Signez maintenant le référendum «Contre des avocats gratuits pour tous les requérants d'asile».

Référendum contre la modification du 25 septembre 2015 de la loi sur l'asile (LAsi). Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59a à 66), que la modification du 25 septembre 2015 de la loi sur l'asile (LAsi) soit soumise au vote du peuple.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main. Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'article 281 respectivement l'article 282 du code pénal.

Canton:		NP:	Commune politique:		
N°	Nom, Prénoms (écrire de sa propre main et si possible en majuscules!)	Date de naissance exacte (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle (laisser en blanc)
1					
2					
3					
4					
5					

Expiration du délai référendaire: 14 janvier 2016

Publiée dans la Feuille fédérale le 6 octobre 2015

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les _____ (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Lieu: _____

Signature manuscrite: _____

Date: _____

Fonction officielle: _____

Sceau

Merci de renvoyer le plus rapidement possible, mais au plus tard jusqu'au 31 décembre 2015, la liste de signatures (même avec une seule signature!) à l'adresse suivante: Comité référendaire contre des avocats gratuits pour tous les requérants d'asile, case postale 54, 8416 Flaach, qui s'occupe de l'attestation des signatures.